



Acheteurs publics : appropriiez-vous la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre dans le Code de la Commande Publique

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, vous êtes capable, en termes de SAVOIRS, de :

- Définir les rôles des différents intervenants à l'acte de construire
- Identifier les responsabilités du maître d'œuvre
- Décrire l'enchaînement des éléments de mission du maître d'œuvre et leur contenu

En termes de SAVOIR-FAIRE, vous êtes capable de :

- Concevoir et Planifier une consultation de maîtrise d'œuvre
- Sécuriser un concours de maîtrise d'œuvre
- Accompagner l'exécution du contrat

COMPÉTENCES VISÉES

- Rédiger un marché de maîtrise d'œuvre

PRÉREQUIS

Les apprenants doivent disposer d'une bonne connaissance de la réglementation des marchés publics de travaux.

PUBLICS-CIBLES

Juristes marchés publics, directeurs des services techniques, etc.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation en distanciel ou en présentiel. Délai d'accès : 15 jours

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Supports de cours dématérialisés. Vidéo-projection

MÉTHODES MOBILISÉES

Alternance de méthode expositive, maïeutique et expérientielle.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

QCM d'entrée et de fin de stage. Le cas échéant, exercices intermédiaires de vérification des acquis.

INTERVENANTS

Les intervenants sont des praticiens experts de la commande publique depuis de nombreuses années. Ils animent régulièrement des formations sur cette thématique et maîtrisent l'animation en distanciel. Plus d'info : par mail sapientia.formation@gmail.com ou en direct : +33 661 726 119

PRIX : Distanciel : **2.400 € NET***/personne

En présentiel INTRA

- À fixer sur devis

SESSIONS 2023 DISTANCIEL

- Mars : lundi 27 / mercredi 29
- Juin : lundi 26 / mercredi 28
- Octobre : lundi 9 / mercredi 11
- Décembre : mercredi 6 / vendredi 8

DURÉE : 3 JOURS - 21h00

Groupe d'apprenants limité à 10 personnes maximum.

Ouverture des sessions garantie à partir de 4 inscriptions

ACCESSIBILITÉ aux personnes en situation de handicap

Nous contacter : +33 661 726 119.

CONTACTS :

Mail : sapientia.formation@gmail.com

Téléphone : +33 661 726 119

Site Internet :

<https://www.sapientia-formation.fr>

* : Exonération de TVA Art 261-4-4° a du CGI

SAPIENTIA – SAS - au capital de 200 Euros

Siège : 44 A rue du petit bois -07120 RUOMS - Siret n° 82130161100025

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84 07 014 1407 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Nom du document :
PRG MOE 2023 3J v1-1.docx

Version 1.1
page 1/5

Date de mise à jour :
Mars 2023

PROGRAMME DE LA FORMATION

Jour 1 - MATIN

PARTIE 1 : DISPOSITIF GÉNÉRAL DE LA MOP ET MOE DANS LE CCP

1. Comment cerner les enjeux de la loi MOP ?

- 1.1. La genèse de la législation MOP
- 1.2. Sa place dans le CCP
- 1.3. Les textes d'application du CCP
- 1.4. La numérotation de la MOP dans le CCP (partie L et partie R)

2. Quels acteurs du CCP autour de l'acte de construire ?

- 2.1. Le maître de l'ouvrage
- 2.2. L'OPC
- 2.3. Le maître d'œuvre
- 2.4. Le programmiste

3. Quels sont les principes de la loi MOP ?

- 3.1. Quel champ d'application ?
- 3.2. Comment établir la programmation ?
- 3.3. Quelles missions pour quelle rémunération ?

PARTIE 2 : LES MISSIONS DE LA MAÎTRISE D'OEUVRE

1. QUE CONTIENT LA MISSION DE BASE ?

- 1.1. Analyse de la mission de base et son schéma
- 1.2. Son contenu en bâtiment neuf et en bâtiment à réhabiliter
- 1.3. L'adaptation de la mission de base en cas d'éléments de missions spécifiques
- 1.4. L'éclatement de la mission de base en cas de défaillance du titulaire
- 1.5. Le caractère non opposable de la mission de base aux ouvrages de recherche, essais, expérimentation

Jour 1 - APRÈS-MIDI

2. QUEL CONTENU DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE ET COMMENT LE GÉRER ?

- 2.1. Quels éléments obligatoires ?
- 2.2. Quels engagements du maître d'œuvre ?
- 2.3. Quels sont les principaux points à résoudre au stade de la préparation du marché ?

Cas pratique : détermination de l'enveloppe travaux maître de l'ouvrage

- 2.4. Quelles modalités de gestion du marché de maîtrise d'œuvre ?
- 2.5. Les évaluations financières du maître d'œuvre
- 2.6. Le système des deux engagements (formation et contrôle) et son schéma
- 2.7. L'exception aux engagements
- 2.8. Synoptique d'un marché de maîtrise d'œuvre

Cas pratique

Suivi d'un marché de maîtrise d'œuvre de A à Z.

Calculs de la notification du marché au décompte général définitif travaux (élément AOR)

Jour 2 - MATIN

3. QUELLE CHRONOLOGIE DES MISSIONS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE ?

- 3.1. L'enchaînement des éléments de mission
- 3.2. Mission de base et consultation des entreprises
- 3.3. Les éléments de missions complémentaires d'assistance

PARTIE 3 : MODÈLES DE CONTRAT ET GUIDE

1. SUR QUELS MODÈLES DE CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE S'APPUYER ?

- 1.1. Modèle de l'ex Commission Centrale des Marchés

Cas pratique : examen et commentaire de ces articles

Cas pratique : calculs de $t' = t (1 - x) x = \text{coefficient réducteur}$

- 1.2. Modèles de la MIQCP, de l'Ordre des Architectes et partenaires de la maîtrise d'œuvre
- 1.3. Autre modèle d'une grande collectivité territoriale

Jour 2 - APRÈS-MIDI

2. LE GUIDE POUR LA NÉGOCIATION DE LA MISSION INTERMINISTÉRIELLE POUR LA QUALITÉ DES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES (MIQCP) : UN OUTIL INDISPENSABLE ?

- 2.1. Présentation du document
- 2.2. La méthode de négociation préconisée
- 2.3. Négociation en bâtiment

Cas pratique : négociation d'un taux de rémunération selon la méthode du guide MIQCP

- 2.4. Négociation en infrastructure
- 2.5. Conditions financières et guide
- 2.6. Conditions financières, guide et respect des règles de la concurrence
- 2.7. Méthode de négociation MIQCP pour l'avenir
- 2.8. Méthode de négociation recommandée

Jour 3 - MATIN

PARTIE 4 : QUELLES PROCÉDURES DE PASSATION POUR LES MARCHÉS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE ?

1. MARCHÉS D'UN MONTANT SUPÉRIEUR AUX SEUILS EUROPÉENS AVEC CONCOURS

- 1.1. Définition du concours
- 1.2. La procédure du concours est, sauf exemptions, obligatoire
- 1.3. Synoptique de procédure du concours de maîtrise d'œuvre
- 1.4. Les documents d'information obligatoires pour la mise en concurrence
- 1.5. La présence d'un jury
- 1.6. Éléments de procédure
- 1.7. L'anonymat dans le concours
- 1.8. La commission technique (absente des textes)
- 1.9. Déroulement synoptique de procédure
- 1.10. Le paiement de l'esquisse en concours
- 1.11. L'attribution du marché.
- 1.12. Les 5 cas d'exemption de concours

Cas pratique : calcul du montant de la prime

Jour 3 - APRÈS-MIDI

**2. MARCHÉS D'UN MONTANT SUPÉRIEUR AUX SEUILS EUROPÉENS SANS CONCOURS :
LIBRE CHOIX DE LA PROCÉDURE FORMALISÉE**

- 2.1. La procédure avec négociation (PN)
- 2.2. L'appel d'offres
- 2.3. Le dialogue compétitif

Clôture : auto évaluation par jeu de 25 questions vrai ou faux